



Original : anglais

N° ICC-01/04-01/07 OA 11

Date : 19 mai 2010

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :
M. le juge Erkki Kourula, juge président
M. le juge Sang-Hyun Song
Mme la juge Ekaterina Trendafilova
M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko
Mme la juge Joyce Aluoch

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. GERMAIN KATANGA ET MATHIEU NGUDJOLO CHUI

Public

Ordonnance

**relative aux sources juridiques sur lesquelles se fonde la Défense
de Germain Katanga dans son mémoire d'appel contre la Décision
relative aux modalités de participation des victimes au stade des débats sur le fond**

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Fabricio Guariglia

Le conseil de la Défense

M^e David Hooper
M^e Andreas O'Shea

Les représentants légaux des victimes

M^e Jean-Louis Gilissen
M^e Fidel Nsita Luvengika

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de l'appel interjeté par Germain Katanga contre la Décision relative aux modalités de participation des victimes au stade des débats sur le fond, rendue par la Chambre de première instance II le 22 janvier 2010 (ICC-01/04-01/07-1788),

Vu le mémoire d'appel contre ladite décision présenté par la Défense le 3 mai 2010 (ICC-01/04-01/07-2063),

Rappelant la norme 23-3 du Règlement de la Cour,

Rend la présente

ORDONNANCE

Germain Katanga est invité à déposer, au plus tard le 26 mai 2010 à 16 heures, des copies des sources juridiques autres que des décisions ou ordonnances de la présente Cour (ou, si cela est approprié, des liens à des sites Internet) sur lesquelles la Défense se fonde dans son mémoire d'appel contre la Décision relative aux modalités de participation des victimes au stade des débats sur le fond.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Erkki Kourula
Juge président

Fait le 19 mai 2010

À La Haye (Pays-Bas)